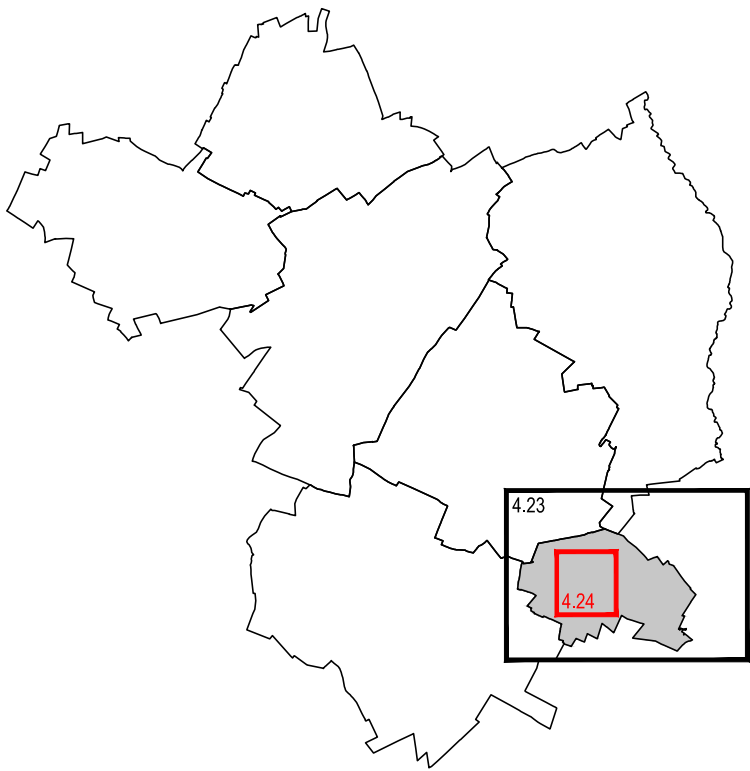


PLAN LOCAL D'URBANISME LE MALESHERBOIS

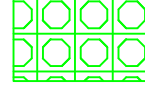


PLAN DE ZONAGE
Labrosse
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Arrêté le 23 septembre 2025 par le conseil communautaire
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

- Légende :
- Limite des zones
 -  Espace boisé classé à conserver
 -  Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 -  Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - +— Limite administrative

	Objet	Bénéficiaire
(Lb1)	Stationnement + aire de retournement	Commune
(Lb2)	Chemin agricole de contournement	Commune

Éléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine architectural :

-  Bâti/ouvrage remarquable
-  Eglise
-  Élément architectural
-  Fontaine
-  Ouvrage traditionnel

Patrimoine naturel :

-  Mare

